

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1375 :

Grands-Bois - Cession d'une emprise foncière cadastrée section ET n°1404 partie à Mr SALAMA Jean Marc et Mme SALAMA Marie Denise

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

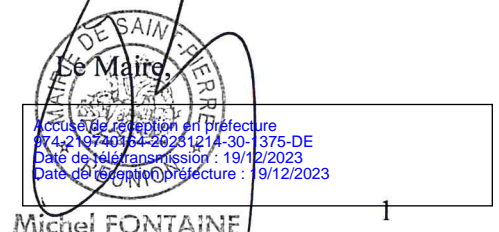
ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Affaire n°30/1375 : Grands-Bois - Cession d'une emprise foncière cadastrée section ET n°1404 partie à Mr SALAMA Jean Marc et Mme SALAMA Marie Denise.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que, la Commune de Saint-Pierre a cédé à Mr SALAMA Jean Marc et Mme SALAMA Marie Denise la parcelle cadastrée section ET n°1396 de 401 m², par acte en date du 12 et 13 mars 2009 par devant Maître Olivier LE GOFF (notaire associé). Cette cession est intervenue dans le cadre de la régularisation de l'occupation sans titre des intéressés sur le foncier de Grands Bois, acquis par la Commune de Saint-Pierre avec Cbo Territoria en l'état.

Les intéressés ont souhaité l'acquisition d'une partie de l'emprise communale contiguë de 90 m² environ, cadastrée section ET n°1404 (en l'état), aux fins de rattachement à leur parcelle (susvisée).

Vu l'avis de France Domaine en date du 17/07/2023 référencé DS 12826579 – OSE 2023-97416-44866.

Cette emprise ne présentant pas d'intérêt pour des projets d'aménagement communaux,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE CEDER** à Mr SALAMA Jean Marc et à Mme SALAMA Marie Denise demeurant 45 rue Armand Adam De Villiers 97410 Saint-Pierre, le bien ci-dessous désigné :

Foncier concerné par la cession (en l'état)

Référence cadastrale	Superficie	Zonage au PLU approuvé	Adresse
Section ET n°1404 partie	90 m ² environ (à définir par mesurage)	Zone AU 31	Rue Armand Adam De Villiers (97410)

- **De Fixer les conditions de vente :**

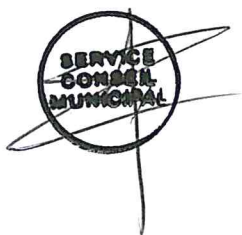
. **Prix de vente** : moyennant le prix de **18 700 € HT** en référence à l'avis des domaines valable jusqu'au 16/07/2024, (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.

. **Paiement** : comptant le jour de la signature de l'acte authentique devant notaires, ce, avant le 16/07/2024 (date de la fin de validité de l'avis des domaines).

. **Destination** : Rattachement à la parcelle cadastrée section ET n°1396 propriété de Mr SALAMA Jean Marc et Mme SALAMA Marie Denise. La destination est une condition sine qua non à la présente cession, sans laquelle la Commune n'aurait pas transactionné.

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

- **DE L'AUTORISER**, à signer toutes les pièces liées à l'aboutissement de ce dossier, notamment l'acte authentique de cession.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1375-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023